

FORMATION

Mobilité, réseaux et systèmes de transports,
infrastructures
Infrastructures et développement durable

Mis à jour le 21/03/2025

Phase opérationnelle et environnement : anticipez les risques pour sécuriser juridiquement vos projets d'infrastructures et d'aménagement

> CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Conducteurs de travaux, bureaux d'ingénierie, gestionnaires et exploitants d'infrastructures, aménageurs et aux juristes.

> PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

> INFORMATIONS PRATIQUES

Modalité : Présentiel
Durée : 1,00 jours

EN BREF

La journée de formation porte sur la réglementation environnementale applicable aux projets d'infrastructures et d'aménagement post obtention des autorisations de travaux, c'est-à-dire à partir du moment où le projet entre dans sa phase opérationnelle (depuis le démarrage du chantier jusqu'à la mise en exploitation de l'ouvrage/la réception des travaux).

OBJECTIFS

- Acquérir une connaissance globale des règles environnementales applicables aux projets d'infrastructures et d'aménagement en phase opérationnelle, - Identifier les obligations environnementales des différents acteurs d'un projet d'infrastructure/d'aménagement, - Connaître les responsabilités encourues par les différents acteurs d'un projet d'infrastructure/d'aménagement, - Anticiper et gérer les risques juridiques associés.

THÉMATIQUES

Contexte et enjeux environnementaux ; obligations MOA en phase opérationnelle ; Responsabilités encourues par les différents acteurs ; modes de gestion des risques;

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Exemples d'application, étude de cas, quiz...

COORDINATION

Maxime Le Borgne, Cabinet d'avocat Somos

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Journée	Accueil des participants Introduction (objectifs et déroulé de la formation) Tour de table
Contexte et enjeux environnementaux	Les principales sources (européennes, nationales et locales) Les acteurs incontournables Les principes structurants du droit de l'environnement
Exercice	Quizz
Les obligations des maîtres d'ouvrage en phase opérationnelle en matière de préservation de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Les obligations générales applicables en matière d'environnement (protection de la biodiversité, préservation de l'eau, gestion des déchets, etc.) • Délégation de pouvoirs, obligations des entreprises agissant en groupement, etc. • Les obligations spécifiques à chaque projet (focus sur la mise en œuvre des mesures ERC d'une autorisation environnementale d'un projet d'infrastructure/d'aménagement)
Cas pratique	Découverte d'une nappe perchée en phase chantier : quelles obligations s'imposent aux différents acteurs ?
Les responsabilités encourues par les différents acteurs du projet en phase opérationnelle	Pause déjeuner de 12h30 à 14h <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités du maître d'ouvrage (civile, pénale et administrative) • Responsabilités des autres acteurs : entreprises de construction, bureaux d'études, consultants, etc. (civile, pénale et administrative)
Cas pratique	Réalisation de travaux non autorisés : quelles responsabilités encourues pour les différents acteurs ?
Les modes de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion documentaire • La veille juridique • Les ressources (humaines, matériels, etc.) à prévoir • La gestion du contentieux (notions)
Atelier collaboratif	Élaboration d'un cahier des bonnes pratiques
	Conclusions et évaluation de la formation
	Fin de la formation à 17h40